



## **Le placement extérieur à l'association APRÉMIS**

***Après 30 ans de contribution à une politique d'individualisation des peines et de prévention de la récidive, une action sans cesse fragilisée par l'absence d'une politique publique stable***

### **Le placement extérieur à l'association APRÉMIS : une activité au financement toujours précaire.**

C'est en 1988, à l'initiative du juge de l'application des peines du TGI d'Amiens et de cadres et bénévoles d'associations sociales que l'association APRES a été fondée à Amiens pour développer cette mesure d'individualisation des peines et surtout la rendre accessible aux détenus les plus fragiles.

Depuis, cette action de notre association alterne les moments très difficiles avec des périodes d'activité intense. Ainsi, pour les 6 dernières années :

- En 2012, le directeur de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille nous annonce qu'il souhaite mieux répartir les crédits dédiés au Placement Extérieur dans la D.I. entre tous les départements dans une logique d'équité entre les détenus. Cette règle va conduire – en 3 ans – le SPIP de la Somme, le plus important consommateur de ces crédits du fait de l'activité de notre association, à une réduction de près de 80 % de ces crédits dédiés. Parallèlement, il nous encourage à accueillir plus largement les détenus sortant d'autres départements de la D.I.
- L'association se mobilise si bien que, fin 2013, le nombre de détenus accueillis en P.E. excède notre capacité conventionnée de 32 places avec environ 60 % des détenus pris en charge sortant d'autres établissements que la Maison d'Arrêt d'Amiens.
- Ce qui conduit la D.I. à nous donner suite à notre proposition d'augmenter notre capacité conventionnée à 40 places dans le cadre de la convention 2014 – 2016. Ce qui fait de notre association, celle dont la capacité d'accueil en placement extérieur est la plus importante en France.
- Mais, rapidement, les crédits ne suivent pas et, si nous accueillons en moyenne plus de **31 personnes par jour en 2014**, dès le printemps 2015, des DSPIP nous font part de l'épuisement de leurs crédits dédiés et bloquent les orientations en placement extérieur ce qui se traduit par un nombre moyen de détenus accueillis **en 2015 de 25,6 par jour puis de 21,7 en 2016**.
- Ce qui s'est traduit, entre 2014 et 2016 par une réduction de 130 000 € (pour un prix de journée de 37 €/jour) de nos recettes issues de l'Administration Pénitentiaire, avec des charges pratiquement stables (nous n'avons pas remplacé un éducateur parti sur une autre action de l'association fin 2015 et très légèrement réduit notre parc de logements dédiés mais celui-ci doit rester adapté à notre capacité conventionnée). La conséquence en a été une fragilisation extrême de notre association qui a subi deux années de déficit entièrement expliqués par la chute de cette activité.
- Fin 2016, les orientations sont reparties à la hausse (les DSPIP ayant régularisé les excédents de dépenses 2014), et nous accueillons **36 personnes le 30 avril 2017**.
- En début d'année, conscient des risques pour cette mesure de la dégradation économique de cette activité, la D.I., dans le cadre de notre nouvelle convention triennale (2017 – 2019) a accepté une revalorisation de notre prix de journée (inchangé depuis 2008) de 37 €/jour à 40 €/jour.
- Mais, à nouveau, dès le mois d'avril 2017, des SPIP nous ont fait part de l'épuisement de leurs crédits fléchés « Placement Extérieur » pour l'année au regard du nombre de placement en cours : ce fut d'abord le cas des SPIP de l'Oise et de l'Aisne, puis en août de celui du Pas de Calais. Et depuis – surtout depuis septembre -, le nombre de détenus accompagnés baisse régulièrement : 29 personnes fin septembre, 23 fin octobre et **16 détenus qui resteront présents en fin novembre**. Et notre effectif moyen annuel qui était de 31 personnes / jour fin septembre va descendre à 28,5 en moyenne annuelle, fin décembre.

## Les conséquences de ces aléas de financement

- Pour les détenus en fin de peine d'abord : tous nos partenaires, et en tout premier lieu les magistrats de l'application des peines mais aussi le personnel de l'Administration Pénitentiaire, reconnaissent que le dispositif d'accompagnement que nous proposons, est l'un des plus pertinents pour de nombreux profils de détenus en fin de peine, qu'il s'agisse de jeunes délinquants multirécidivistes qui souhaitent « tourner la page » ou de détenus sortant de longues peines criminelles sans entourage pour les accompagner. Et pourtant, **cette proposition d'aménagement de peine devient une loterie** accessible en fonction de l'année ou de la période de l'année, du lieu d'incarcération, car fonction des crédits mobilisables par les SPIP pour assurer le financement de cette prise en charge.
- Pour notre association bien sûr qui mobilise des moyens permanents :
  - En personnel : 4 travailleurs sociaux au moins (Si nous étions certains d'un niveau moyen d'activité de 32 personnes / jours, nous pourrions financer 5 postes comme nous l'avons engagé en 2014. Actuellement, si l'effectif le permet, nous recrutons un 5<sup>ème</sup> éducateur en CDD l'été, mais, compte-tenu de la spécificité du public et du travail, ce n'est pas une solution satisfaisante), une psychologue clinicienne (0,65 ETP uniquement pour le Placement Extérieur), une chargée d'insertion socio-professionnelle (pratiquement totalement dédiée aux détenus en P.E. avec un accompagnement qui dépasse généralement la levée d'écrou), une secrétaire à temps complet et une directrice-adjointe de service (0,66 ETP dédiés à cette action).
  - En locaux : bureaux et surtout 35 places d'hébergement (principalement des studios individuels pour assurer l'individualisation de cet hébergement) mobilisés auprès de bailleurs privés pour l'essentiel et équipés de téléphones pour permettre la mission de contrôle.
  - En postes de travail au sein de nos trois Ateliers Chantiers d'Insertion.

Ces charges permanentes sont financées par des produits variables et aléatoires :

- Le prix de journée versé par l'Administration Pénitentiaire : soit 40 € /jour et par personne et donc moins de la moitié du coût d'une personne écrouée. En 2017, pour l'association APRÉMIS, **il va fluctuer de 42 000 €/mois en moyenne entre mars et mai à 18 100 € prévisionnel en décembre !**
- Une convention ALT avec la DDCS qui couvre environ 65 % des dépenses d'hébergement (loyers – téléphonie – assurances – chauffage) mais n'a pas été revalorisée par typologie de logement depuis ... 2004 !
- Des subventions sollicitées auprès de différents partenaires chaque année avec les résultats aléatoires : FIPD, Amiens Métropole (dans le cadre du CISPD ou du Contrat de Ville ... ce qui est très limite par rapport à l'objet de la politique de la Ville), Département de la Somme (accompagnement RSA), MILDECA (mais pas de réponse en 2017), ARS jusqu'en 2014 avec un arrêt brutal en 2015, ... Des compléments indispensables aujourd'hui mais aussi très incertains et chronophages et c'est sans compter les dossiers et moyens mobilisés pour le volet « accompagnement socio-professionnel » des détenus dans le cadre de notre Direction de l'Insertion (FSE, DIRECCTE, Département de la Somme également, ....)

## Des pistes de solutions et des décisions urgentes

Les propositions de solutions durables figurent dans le livre blanc de Citoyens & Justice et passe par un changement de financement de l'Administration Pénitentiaire pour cette mesure (au moins pour les services comme le nôtre structurés autour de cette mission) en passant à **un financement par Dotation Globale de Financement** qui sortirait les structures de ces aléas d'activité, mais aussi les DSPIP d'une gestion de crédits au jour le jour qui n'est certainement pas satisfaisante. En attendant, il nous semble nécessaire de revaloriser les crédits dédiés à la mesure en 2018 et de faciliter les transferts de crédits entre les D.I. en fonction des crédits consommés en cours d'année.

**Des décisions urgentes** : des consignes données aux directions des SPIP de la Direction Interrégionale de ne plus bloquer les orientations et les accueils qui, de toutes façons – du fait des procédures d'accueil – auront des effets quasi-nuls sur les crédits de paiement 2017.